



Année fiscale 2025

Demande de taxation ordinaire ultérieure pour non-résident suisse

Requérant/e

Sexe masculin féminin

N° AVS

Nom

Prénom

Rue/N°

NPA/Lieu/Pays

Date de naissance

Adresse électr.

Adresse du représentant en Suisse (obligatoire)

Raison sociale ou Nom/Prénom

Rue/N°

Référence de votre compte postal/bancaire

Titulaire du compte

Nom banque / Lieu

Motif

Je suis domicilié/e à l'étranger, mais en tant que « quasi-résident/e », j'aimerais demander une taxation ordinaire ultérieure (art. 89a LIFD) (déclaration d'impôt).

Remarques

Exactitude

Je/nous, le/s soussigné/s, atteste/ons, que les renseignements fournis ci-dessus sont complets et exacts :

Lieu et date

Signature requérant/e

Lieu et date

Signature conjoint/e resp. partenaire enregistré/e

Avis importants

- > Le formulaire de demande doit être soumis **au plus tard le 31 mars de l'année suivante**.
- > **Le formulaire doit être rempli complètement et correctement**
- > Si vous êtes marié/e, la demande doit être signée par les deux personnes.
- > Les personnes domiciliées à l'étranger doivent soumettre une demande de TOU pour chaque année fiscale.
- > **Les certificats de salaire et/ou fiches de salaire suisse doivent être joints à la demande ainsi que les attestations d'imposition de votre pays de résidence pour les revenus 2025 (y compris pour votre conjoint).**
- > **Le formulaire de détermination du statut de quasi-résident doit obligatoirement être joint à la demande.**



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service cantonal des contributions SCC
Kantonale Steuerverwaltung KSTV

Impôt à la source

Détermination du statut de quasi-résident

Année Fiscale 2025

Catégorie de revenus	revenus bruts imposés en Suisse		revenus bruts imposés à l'étranger			
	contribuable CHF	conjoint CHF	contribuable €*	CHF	conjoint €*	CHF
Revenu d'une activité dépendante						
Revenu d'une activité indépendante						
Revenu provenant de la prévoyance						
Rendement de la fortune mobilière						
Revenu provenant d'immeubles						
Autres revenus						
Total						

Total Suisse : _____ Total Etranger : _____ Total Mondial : _____

Cours conversion €* en CHF

En % : _____

No AVS requérant : _____

No AVS conjoint/e : _____



Explications

€*	Euro ou autre monnaie étrangère
Cours conversion	Cours annuel moyen des devises en Suisse selon publication sur www.ictax.admin.ch (p.ex. pour 2024 Euro = 0.95238254)
Revenu d'une activité dépendante	Tous les revenus provenant d'une activité exercée dans le cadre d'un rapport de travail, qu'elle soit régie par le droit privé ou par le droit public, y compris les revenus accessoires tels que les indemnités pour prestations spéciales, les commissions, les allocations, les primes pour ancienneté de service, les gratifications, les pourboires, les tantièmes, les avantages appréciables en argent dérivant de participations de collaborateur et les autres avantages appréciables en argent.
Revenu d'une activité indépendante	Tous les revenus provenant de l'exploitation d'une entreprise commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou sylvicole, de l'exercice d'une profession libérale ou de toute autre activité lucrative indépendante.
Revenu provenant de la prévoyance	Tous les revenus provenant de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), de l'assurance-invalidité (AI) ainsi que tous ceux qui proviennent d'institutions de prévoyance professionnelle ou qui sont fournis selon des formes reconnues de prévoyance individuelle liée. Les rentes viagères doivent être déclarées à 40%
Rendement de la fortune mobilière	Tous les revenus provenant de la fortune mobilière, en particulier les intérêts d'avoir ainsi que les dividendes, les parts de bénéfice, les excédents de liquidation et tous les autres avantages appréciables en argent provenant de participations de tout genre.
Revenu provenant d'immeubles	Tous les revenus provenant de la fortune immobilière, en particulier les revenus provenant de la location et de l'affermage ainsi que la valeur locative des immeubles dont le contribuable se réserve l'usage.
Autres revenus	Tous les revenus pas mentionnés sous les rubriques précédentes.
conjoint	Les personnes liées par un partenariat enregistré reconnu en Suisse sont assimilées à des personnes mariées. Les partenaires enregistrés et les mariages français valables pour couple du même sexe sont assimilés aux époux, contrairement au PACS français qui n'est pas valable en Suisse.
imposés en Suisse	Tous les revenus salariaux et revenus acquis en compensation pour les jours travaillés en Suisse qui sont versé par un employeur ou un prestataire ayant son domicile ou établissement stable en Suisse. Tous les autres revenus imposables en Suisse, comme p. ex. revenu d'un immeuble situé en Suisse.
imposés à l'étranger	Revenus pas imposés en Suisse pour la personne demandant, mais qui selon le droit Suisse y seraient imposables si la personne résidait en Suisse.